



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 74983

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'absence de toute possibilité d'obtenir dans le régime général de sécurité sociale la liquidation de droits à retraite avant soixante ans pour les mères d'enfants lourdement handicapés, même dans les cas où les intéressées totalisent une période d'assurance dépassant de loin les 160 trimestres. Cette situation apparaît inacceptable aux intéressées, l'article L. 24 du code des pensions civiles et militaires de retraite accordant le bénéfice d'une pension à jouissance immédiate aux femmes fonctionnaires lorsqu'elles sont mères d'un enfant atteint d'une invalidité égale ou supérieure à 80 %. Elle lui demande en conséquence si elle envisage de mettre à l'étude l'ouverture d'une possibilité analogue en faveur des pères et mères de famille relevant du régime général et ayant assumé la charge effective d'un enfant lourdement handicapé.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74983

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2002, page 1848